

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chaire Unesco "Culture et Traditions du Vin" - Demande de subvention de fonctionnement 2012

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006 a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. La vigne et le vin n'étaient, jusqu'en 2006, pas représentés dans les programmes de l'UNESCO : il était donc particulièrement important que cette chaire « Vin et Culture », unique au monde, s'installe en Bourgogne, lieu dont la diversité des terroirs et la richesse du patrimoine sont universellement reconnues.

L'intégration de cette chaire à l'Université de Bourgogne avait sa raison d'être puisque elle est l'une des rares universités dans le monde à être propriétaire d'un vignoble AOC, qu'elle exploite dans la côte de Nuits-Saint-Georges. Elle s'est dotée d'une filière œnologie et de structures de formation et de recherche sur la vigne, le vin et leur patrimoine culturel.

Dès sa mise en place, la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public ou de manifestations culturelles.

Ces manifestations ont bénéficié en 2011 de soutiens financiers du monde académique (Université de Bourgogne, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), des collectivités territoriales (Région Bourgogne, Ville de Dijon, Grand Dijon) et de la CCI de Côte d'Or.

En 2007, le Grand Dijon a participé au soutien de la Chaire UNESCO à hauteur de 20 000 € ; depuis 2011, le Grand Dijon participe à hauteur de 25 000 € par an.

En décembre 2011, la Présidente de la Chaire UNESCO a adressé au Grand Dijon le bilan détaillé des actions 2012, qui souligne le développement international de la Chaire UNESCO.

Le programme prévisionnel des actions 2012 est le suivant :

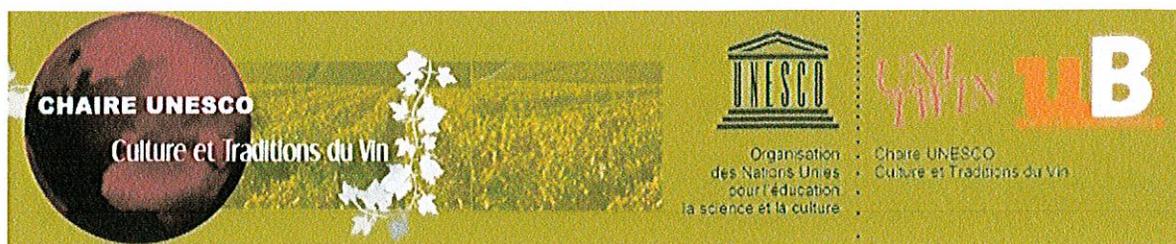
- Activités de formation (en France, au Chili, en Roumanie, au Brésil et en Uruguay)
- Activités de recherche, valorisation et diffusion des savoirs ;
 - Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Publications ;
- Renforcement du réseau international ;
 - Manifestations culturelles.

Dans le cadre de la convention UniversCités et au vu du budget prévisionnel de 171 000 € (voir détail annexé), **le Grand Dijon est sollicité pour une participation de 25 000 € à l'identique de l'an passé, afin de financer les actions 2012 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin ».**

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement des actions 2012 de la Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin", aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de la subvention et tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.



Budget prévisionnel 2012

RECETTES (TTC)		DEPENSES (TTC) €	
- Région Bourgogne	50.000 €	1. Fonctionnement de la Chaire	
- BIVB	40.000 €	- Matériel informatique, petit matériel, consommables, frais divers, communication, fonctionnement	25.000 €
- Grand Dijon	25.000 €	- Vacations, dont développement de la base de données du réseau, de la Revue Electronique « Territoires du Vin »	15.000 €
- Ville de Dijon	5.000 €	2. Programme de recherche et d'échanges	
- Université de Bourgogne	40.000 €	a) Colloques internationaux, ateliers, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	
- CIVC	5.000 €	- Frais de voyage	45.000 €
- Maison Boisset. La famille des grands vins	5.000 €	- Frais de séjour	45.000 €
- Société Civile du Domaine de la Romanée Conti	1.000 €	- Logistique	11.000 €
		b) Aide à la publication, dont revue électronique « Territoires du Vin » et aide à la valorisation	15.000 €
		d) Soutien jeunes chercheurs (Master, Doctorat)	15.000 €
TOTAL TTC	171.000 €	TOTAL TTC	171.000 €

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE



Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin »

- Programme d'actions -

Entre les soussignés :

Le Grand Dijon, Communauté de l'Agglomération dijonnaise,
représentée par Monsieur François REBSAMEN, président,
dûment habilité par délibération en date du 16 février 2012,

d'une part,

Et :

L'Université de Bourgogne,
représentée par Madame Sophie BÉJEAN, présidente,
dûment habilitée par son conseil d'administration,

d'autre part.

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

Avec la convention de partenariat UniversCités 2009-2012, le Grand Dijon a réaffirmé son soutien à l'Université de Bourgogne, en tant qu'acteur important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire. Dans ce cadre, le Grand Dijon poursuit son engagement auprès de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006, a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. Dès sa mise en place, elle a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'Université de Bourgogne pour le programme d'actions 2012 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » et de définir les modalités de versement de cette subvention.

Article 2 - PRESENTATION DU PROJET

Le programme prévisionnel 2012 de la Chaire UNESCO, pour lequel une subvention de 25 000 € est demandée, est le suivant :

- **Activités de formation en France et à l'étranger**
- **Recherche, valorisation et diffusion des savoirs**

* Programme de recherches en France :

- . *poursuite du programme de recherche : « la construction sociale et historique des territoires du vin » ;*
- . *initiation d'un nouveau programme scientifique, culturel et pédagogique intitulé « Bourgogne(s) vitivinicoles » ;*
- . *phase 3 du programme de recherche pluridisciplinaire « l'espace de Pernand Vergelesses aux échelles de l'Histoire » ;*
- . *programme Hydravitis.*

* Constitution d'un corpus numérique « vigne et vin » :

- . *numérisation et mise en ligne d'un corpus sur les étiquettes de vin.*

* Recherches menées en coopération internationale :

- . *collaboration avec l'ANR TERVICLIM ;*
- . *construction et valorisation du patrimoine vitivinicole sud-américain ;*
- . *recherches pluridisciplinaires sur les vignobles tropicaux ;*
- . *impacts du réchauffement climatique sur les vignobles ;*
- . *poursuite des recherches pluridisciplinaires avec des universités à l'étranger ;*
- . *programme interdisciplinaire européen sur les « mots du vin » - VinoLingua.*

* Colloques internationaux :

- . *colloque « innovation and trend in wine management » à Dijon en juin 2012 ;*
- . *9ème congrès international des terroirs vitinicoles ;*
- . *journées internationales « les vins de terroir et les amateurs éclairés » ;*
- . *6ème rencontres du Clos-Vougeot.*

* Séminaires et journées d'études

* Cycle de conférences

* Expertise auprès des professionnels

- **Soutien aux jeunes chercheurs**
- **Publications**
- **Renforcement du réseau international**
- **Manifestations culturelles**

Article 3 - FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer les actions 2012 de la Chaire UNESCO, le Grand Dijon est sollicité pour un montant de 25 000 €, sur un budget prévisionnel de 171 000 € (voir détail annexé).

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La subvention 2012 d'un montant de 25 000 € sera versée en une fois, dès notification de la présente convention à l'Université de Bourgogne.

Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 6 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

L'Université de Bourgogne s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la réalisation des actions 2012 de la Chaire UNESCO, à l'exclusion de toute autre opération.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer au Grand Dijon le bilan des actions 2012 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », lorsque ces dernières seront entièrement réalisées.

Article 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Grand Dijon,
Le Président,

Pour l'Université de Bourgogne,
La Présidente,

François REBSAMEN

Sophie BÉJEAN